
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien Roncevaux
sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson
par Énergie éolienne Roncevaux S.E.C.**

Dossier 3211-12-213

Le 4 mars 2015

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Roncevaux sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson par Énergie éolienne Roncevaux S.E.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-05-23	Réception de l'avis de projet
2014-06-26	Délivrance de la directive
2014-08-31	Réception de l'étude d'impact (volumes 1 et 2)
2014-11-24	Transmission du document de questions et commentaires
2014-12-08	Réception de l'addenda n° 1 (volume 3)
2015-01-23	Transmission du second document de questions et commentaires
2015-02-05	Réception de l'addenda n° 2 (volume 4)

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien Roncevaux consiste en la construction d'un parc éolien d'une puissance nominale maximale de 74,8 MW produite par 34 éoliennes GE de 2,2 MW. Ce projet est issu du 4^e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQ-D) visant à installer un total de 450 MW d'énergie éolienne et sa mise en service est prévue pour le 1^{er} décembre 2016. Le parc éolien est implanté en territoire forestier de tenure publique, dans la MRC d'Avignon en Gaspésie, plus précisément sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson. Il se trouve dans le même secteur que trois autres parcs éoliens actuellement en exploitation, soit les parcs Le Plateau, Le Plateau 2 et Des Moulins, phase 2.

Initialement prévu pour une puissance nominale de 150 MW fournie par un maximum de 61 éoliennes, le projet a été réduit de moitié à la suite de sa sélection par Hydro-Québec Distribution le 16 décembre 2014 à l'issue de son 4^e appel d'offres. Les éoliennes prévues dans les secteurs ouest et nord-est de la zone d'étude ont été retirées et l'emplacement de certaines autres a été modifié. En plus des 34 éoliennes prévues, le projet comprend la construction et l'amélioration de chemins d'accès, un réseau collecteur souterrain à 34,5 kV et un poste de raccordement élévateur à 34,5-315 kV. Le parc éolien sera relié à la ligne de transport d'énergie à 315 kV existante d'Hydro-Québec, soit le circuit 3089-3090.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet concernent les oiseaux et chauves-souris, le paysage, le climat sonore ainsi que l'incidence de la réalisation du projet sur l'économie locale et régionale.

Le coût global du projet est estimé à 172 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le 1^{er} décembre 2016.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'écologie et de la conservation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Centre de services partagés du Québec;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC. *Parc éolien Roncevaux – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 29 juillet 2014, totalisant environ 224 pages;
- INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC. *Parc éolien Roncevaux – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, Pesca Environnement, 29 juillet 2014, totalisant environ 28 pages;
- INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC. *Parc éolien Roncevaux – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Réponses aux questions et commentaires*, Pesca Environnement, 5 décembre 2014, totalisant environ 146 pages incluant 3 annexes;
- INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC. *Parc éolien Roncevaux – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Addenda et série 2 des réponses aux questions et commentaires*, Pesca Environnement, 4 février 2015, totalisant environ 52 pages incluant 14 annexes;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de juin 2014. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



François Robert-Nadeau, M. Env.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

